



Litige sur une parcelle de camping

Par miossec, le 07/10/2009 à 11:33

Bonjour,

nous avons acheté et réceptionné un mobilhome le 15/07 2008 donc pour avoir possession des clefs nous avons le solde de ce que l'on devait à la réception. début 2009, on reçoit une facture concernant la location de la parcelle sur 2008 avec une fois 2600 euros ensuite 2200 euros, donc mon conjoint et moi-même ne sommes d'accord du fait que nous ayons réceptionné le mobilhome le 15/07 pour nous tout était payé et pour 2009 nous avons laissé notre mobilhome à la location au camping afin de payer une partie de la parcelle sur 2009 qui est de 2600 euros à l'année. donc nous avons envoyé divers courriers et hier on reçoit un courrier que si on ne paye 2008 ils nous mettent que nous n'accéderons plus à notre mobilhome.

quand on achète un mobilhome sur une parcelle en cours d'année normalement si doit vraiment sur 2008 la somme ne devrait-elle pas être la moitié d'une année puisque le 15/07/08 au 31/12/08 c'est une 1/2 année je suis perdue ils nous menacent et j'en peux plus. quels sont mes droits en plus ils ne nous ont pas fait la régularisation des loyers sur 2009